

630 Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal, Québec
Canada
H3A 1E4

Téléphone
1-438-401-1480
1-819-668-0540

www.fmeq.ca
info@fmeq.ca

Samuel Bergeron
819-668-0540
president@fmeq.ca

Philippe Simard
438-401-1480
vp@fmeq.ca

Raphaëlle Carignan
514-941-7142
politique@fmeq.ca

La loi 130 inquiète la relève médicale

Montréal, le 27 octobre 2017

La Fédération médicale étudiante du Québec tient à mentionner son indignation suite à l'adoption du projet de loi 130, modifiant l'organisation de la pratique médicale et la gestion des établissements de santé et de services sociaux.

« Cette loi inquiète la relève médicale du Québec. Les changements proposés par le Ministre sont à risque de nuire à l'autonomie professionnelle des médecins et ultimement à la qualité des soins offerts aux patients », soutient Samuel Bergeron, Président de la Fédération médicale étudiante du Québec. « En effet, éloigner les pouvoirs décisionnels des médecins traitants quant aux soins requis pour leurs patients risque de mener à de mauvaises décisions prises par des gestionnaires, qui pourraient faire primer des intérêts budgétaires au détriment des soins aux patients. L'autorégulation de la pratique médicale assure la qualité et l'individualité des soins offerts à la population », ajoute-t-il.

La loi 130 préoccupe particulièrement les futurs médecins, car elle mène à l'instauration de clauses qui défavorise les médecins en début de pratique. Ainsi, en réduisant la durée initiale des privilèges à 18 mois "probatoires" et en imposant aux médecins l'obligation de faire une demande formelle de renouvellement des privilèges à chaque échéance, la loi 130 vient imposer des conditions de pratique désavantageuses pour ces jeunes médecins qui doivent déjà faire face aux défis du début de la pratique.

La FMEQ soutient l'importance pour les médecins actuels et ceux de demain de répondre aux besoins populationnels. La pratique médicale repose sur un contrat social qui impose aux praticiens de placer les intérêts de leurs patients comme objectif et finalité. Par l'adoption de ce projet de loi, le ministre balise une fois de plus la pratique médicale et il nuit à la réalisation de ce contrat social entre les médecins et la population.

Pour ces raisons et dans cette dynamique de dialogue unilatéral, la FMEQ se positionne contre le projet de Loi 130. De plus, la FMEQ se positionne en faveur de la mise en place par le gouvernement de ressources pour appuyer les médecins dans leurs démarches visant à combler les besoins de la population.

La FMEQ demande au Ministre d'ouvrir le dialogue avec les médecins et la relève médicale, notamment concernant l'octroi de privilèges et d'obligations, afin qu'ensemble nous puissions travailler à assurer les meilleurs soins possible pour les Québécoises et les Québécois.

À propos de la Fédération médicale étudiante du Québec

Fondée en 1974, la Fédération médicale étudiante du Québec (FMEQ) a toujours eu comme mission première d'unir la voix des quatre associations étudiantes des quatre facultés de médecine du Québec (Université Laval, Université McGill, Université de Sherbrooke et Université de Montréal). Elle s'implique à promouvoir et à défendre les intérêts collectifs spécifiques aux étudiantes et aux étudiants en médecine du Québec en matières pédagogique, politique et sociale. Elle représente l'ensemble des 4200 étudiants en médecine du Québec.